

**AFRICAN UNION**  
**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**  
**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-1) 513 822 Fax: (251-1) 519 321  
Email: [oau-ews@telecom.net.et](mailto:oau-ews@telecom.net.et)

---

**CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**  
**22<sup>EME</sup> REUNION**  
**5 JANVIER 2005**  
**ADDIS ABEBA (ETHIOPIE)**

**PSC/PR/2(XXII)**  
**Original : Anglais**

**RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR L'APPUI DE L'UA**  
**AUX INSTITUTIONS DE TRANSITION DE LA SOMALIE**

## **RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR L'APPUI DE L'UA AUX INSTITUTIONS DE TRANSITION DE LA SOMALIE**

### **I. INTRODUCTION**

1. Le Président du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie (TFG), Abduallahi Yusuf Ahmed, s'est adressé à la dix-huitième réunion du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), tenue le 25 octobre 2004, et ce lors de la visite qu'il a effectuée à la Commission. A cette occasion, le Président a souligné la nécessité d'améliorer la situation sécuritaire dans son pays. Il a fait état des besoins immédiats de la Somalie comme suit :

- l'UA doit s'engager à mobiliser une force de maintien de la paix forte de 15 à 20 000 éléments, provenant des Etats dits de la Ligne de front, de l'Afrique en général, des pays arabes frères et du reste du monde, y compris des pays de l'Océan Indien ;
- dans le même temps, près de 20 à 30 000 éléments d'une force nationale de sécurité (police et armée) devraient être recrutés, formés et équipés en vue de mener des opérations conjointes avec la force de maintien de la paix ;
- en attendant que le Gouvernement fédéral de transition puisse se prendre en charge et générer des revenus, par le biais d'impôts et la mobilisation de ressources, la communauté internationale doit supporter la charge financière liée à la restauration de la paix et de la sécurité en Somalie, ainsi qu'à la préparation et à l'exécution d'un programme de reconstruction d'environ 15 milliards de dollars américains, y compris le volet sécuritaire.

2. Des membres du Comité ministériel de Facilitation de l'IGAD ont également pris la parole lors de la réunion, et ont invité l'Union africaine à faciliter la participation de la Somalie à ses activités.

3. En réponse, le CPS a pris note de la demande faite par le Président du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie pour l'amélioration de la situation sécuritaire dans son pays, ainsi que de la proposition du Comité ministériel de Facilitation de l'IGAD, et a demandé à la Commission d'étudier ces propositions et de lui soumettre des recommandations pour examen. En outre, le Conseil a demandé à la Commission, en conformité avec les décisions antérieures des instances compétentes de l'UA, d'accélérer les préparatifs en vue du déploiement d'une Mission d'observation militaire de l'UA en Somalie.

4. Depuis lors, le processus de paix, qui se déroulait dans le cadre de la Conférence de réconciliation nationale en Somalie, qui s'est récemment conclue à Mbagathi, sous le parrainage de l'IGAD, s'est accéléré, avec la formation du Gouvernement fédéral de transition actuellement basé à Nairobi, en attendant son transfert en Somalie, qui devrait intervenir vers la fin du mois de janvier 2005. Ce processus est maintenant entré dans la phase de transition, qui prendra fin, avec la tenue, dans un délai de cinq ans, d'élections nationales, conformément à la Charte fédérale de transition de la Somalie.

## **II. ACTIVITES ENTREPRISES PAR L'UA EN APPUI AU PROCESSUS DE PAIX EN SOMALIE**

5. L'Union africaine a été impliquée dans le processus de paix en Somalie tout au long des treize Conférences de paix qui furent organisées dans ce cadre, ainsi que dans le lancement de la Conférence de réconciliation nationale en Somalie, en octobre 2002, à Eldoret (lieu initial de la Conférence), au Kenya. La Conférence de réconciliation a eu pour résultante une intensification des efforts de l'UA pour soutenir le processus de paix en Somalie.

6. En novembre 2002, l'Ambassadeur M. A. Fom, de la République unie de Tanzanie, fut nommé Envoyé spécial pour la Somalie. L'Envoyé spécial a pris part aux délibérations de la Conférence de réconciliation. Une équipe chargée spécifiquement de la Somalie fut également mise en place au sein de la Commission. Cette équipe a entrepris plusieurs missions en Somalie, en plus de sa participation aux négociations de paix.

7. En mars 2003, le Comité technique de l'IGAD, qui dirigeait la Conférence de réconciliation, a demandé à l'UA de déployer en Somalie un mécanisme de contrôle pour aider à la mise en œuvre de la Déclaration d'Eldoret, en particulier en ce qui concerne la cessation des hostilités. En réponse, l'UA a dépêché en Somalie, conjointement avec l'IGAD, en mai/juin 2003, une mission d'établissement des faits. Cette mission a, entre autres, recommandé que l'UA déploie, en Somalie, une Mission d'observation militaire, et ce sur la base du souhait alors exprimé par les Somaliens et de la requête du Comité technique de l'IGAD. La Mission d'observation devait comprendre 81 observateurs militaires.

8. Par la suite, et dans le cadre de la mise en œuvre des décisions des instances compétentes de l'UA, la Commission a dépêché en Somalie deux missions de reconnaissance, respectivement en juin/juillet 2003 et en août 2004, en vue de préparer le terrain pour le déploiement d'une Mission d'observation militaire. Alors que la première mission de reconnaissance a conseillé de ne pas procéder au déploiement envisagé, en raison de l'insécurité qui prévalait en

Somalie, la seconde mission a, au regard de l'amélioration de la situation sécuritaire qu'elle a constatée sur le terrain, donné un avis positif sur la question.

9. En outre, à la suite des requêtes faites à cet effet par le Comité technique de l'IGAD et, plus tard, par le Comité de Facilitation de l'IGAD, l'UA a contribué à hauteur de 150 000 dollars au financement la Conférence de réconciliation.

10. Par ailleurs, dans le cadre de ses efforts visant à aider les Somaliens à stabiliser leur pays, et sur la base des décisions antérieures des instances compétentes de l'UA, la Commission a organisé, à Addis Abéba, les 4 et 5 novembre 2004, un Séminaire de planification pour la stabilisation de la Somalie, avec la participation d'experts et d'observateurs de la communauté internationale, en vue de faciliter la formulation de propositions sur cette question. Le Séminaire a fait un certain nombre de propositions, qui devaient guider les efforts ultérieurs déployés par la Commission en vue de soutenir le processus de paix en Somalie. Ces propositions se présentent comme suit :

- i. le Gouvernement fédéral de transition devrait conclure un accord de cessez-le-feu avec les autres forces et groupes armés somaliens, afin de faciliter le déploiement d'une Force de protection et de stabilisation ;
- ii. examen de la possibilité de la mise en place, conjointement par l'UA et l'IGAD, d'une Force de protection et de stabilisation, conformément à la demande du Sommet spécial de l'IGAD tenu à Nairobi, le 15 octobre 2004, suivant laquelle « l'Union africaine et l'IGAD devraient explorer les voies les plus pratiques et les plus économiques en vue de soutenir une force pour la restauration de la paix et la protection en Somalie » ;
- iii. l'UA devrait accélérer les préparatifs pour le déploiement d'une Mission d'observation militaire en Somalie, avec les effectifs requis, dans le but d'aider au contrôle, à la vérification, au désarmement et à la démobilisation, en conformité avec le communiqué publié par la 18<sup>ème</sup> réunion du CPS de l'Union africaine, tenue à Addis Abéba, le 25 octobre 2004 ;
- iv. le Gouvernement fédéral de transition et le Parlement fédéral de transition devraient mettre en place le cadre juridique, administratif et institutionnel nécessaire pour faciliter le déploiement d'une force de protection et de stabilisation et consolider la paix et la sécurité en Somalie ;

- v. le Gouvernement fédéral de transition devrait poursuivre activement ses efforts en vue de la réconciliation et obtenir de toutes les parties somaliennes qu'elles apportent leur coopération à la Force de protection et de stabilisation, y compris par le truchement d'un organe regroupant l'ensemble des parties somaliennes ;
- vi. le Conseil de Sécurité des Nations unies devrait contribuer aux efforts en cours en vue de la stabilisation de la Somalie durant la période transitoire et examiner les mesures requises pour faciliter le déploiement d'une force ;
- vii. le Groupe de contrôle des Nations unies sur l'embargo sur les armes imposé à la Somalie devrait intensifier ses efforts en vue de renforcer l'application de l'embargo, y compris à travers la mise en place d'un mécanisme de contrôle des frontières internationales de la Somalie, de ses côtes, de son espace aérien, de ses aéroports et ports maritimes. Par ailleurs, le Conseil de Sécurité des Nations unies devrait dûment examiner la possibilité de prendre les sanctions appropriées contre tout auteur de violations ;
- viii. l'UA et l'IGAD devraient prendre une action immédiate et appropriée, afin de faciliter le transfert du Gouvernement fédéral de transition et du Parlement fédéral de transition, du Kenya vers la Somalie, le plus tôt possible. Le Mémoire d'Accord signé par l'UA et l'IGAD, en 2003, devrait fournir le cadre de travail nécessaire à cet effet ;
- ix. nonobstant la Mission d'observation militaire, le mandat d'une Force de protection et de stabilisation pourrait inclure ce qui suit :
  - a) protéger les institutions fédérales de transition,
  - b) former et intégrer les forces de sécurité somaliennes,
  - c) fournir une assistance technique pour faciliter le désengagement des forces, le stockage des armes lourdes et le DDR,
  - d) protéger la population civile, en tant que de besoin, et
  - e) protéger les infrastructures nationales vitales ;
- x. la Force de protection et de stabilisation devrait coordonner ses efforts avec ceux déployés sur les plans politique, humanitaire et du développement, à travers une collaboration avec les Nations unies, l'IGAD, le Forum des Partenaires de l'IGAD et le Comité de coordination et de surveillance (CCS), qui devrait être établi subséquemment ;

- xi. la Force de protection et de stabilisation devrait aider les institutions fédérales de transition à créer les conditions d'un rapatriement, dans la sécurité, la dignité et de manière volontaire, des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que la recherche de solutions durables à leurs problèmes ;
- xii. la composante réintégration de tout programme de DDR devrait, à chaque fois que possible, être fondée sur une approche communautaire intégrée et inclusive, afin de faire face aux besoins des personnes démobilisées, de celles qui rentrent d'exil, des personnes déplacées et d'autres communautés vulnérables ;
- xiii. l'UA et l'IGAD devraient aider à la formation initiale des nouvelles forces de sécurité en Somalie, avec le soutien financier de la communauté internationale, en vue de permettre au Gouvernement fédéral de transition de la Somalie de créer un environnement sûr dans le pays ;
- xiv. priorité doit être donnée aux programmes d'action humanitaire en matière de déminage, en particulier dans les zones affectées où la Force de protection et de stabilisation devrait être déployée.

11. A la veille des réunions du Conseil de Sécurité des Nations unies, à Nairobi, le Conseil des Ministres de l'IGAD s'est réuni, le 17 novembre 2004, dans la capitale kenyane, pour discuter des processus de paix en Somalie et au Soudan. Le Commissaire chargé de la Paix et de la Sécurité, accompagné de mon Envoyé spécial pour la Somalie et du Point focal pour la Somalie, ont participé à cette réunion, qui était présidée par l'Honorable John Arap Koech, Ministre kenyan chargé de la Coopération régionale et de Afrique Orientale. Lors de ses délibérations sur le processus de paix en Somalie, la réunion a discuté des modalités suivant lesquelles l'UA aiderait les Somaliens à stabiliser leur pays, en prenant en considération la demande du Président Abdullahi Yusuf Ahmed.

12. En réponse, le Commissaire a proposé que la Commission de l'UA organise une réunion d'experts sur les questions sécuritaires et militaires, à Nairobi, en vue d'examiner la question et de faciliter la formulation de propositions à cet égard. La réunion a accepté la proposition de convocation d'une réunion d'experts, avec la participation d'experts de la Commission de l'UA, du Secrétariat de l'IGAD, des pays de l'IGAD, de l'Union européenne, de la Ligue des Etats arabes et des Nations unies, ainsi que de l'Italie, qui préside le Forum des Partenaires de l'IGAD, et de la Suède, qui a présidé la Conférence des bailleurs de fonds en faveur de la Somalie, tenue à Stockholm.

13. Le 17 novembre 2004, après la réunion du Conseil des Ministres de l'IGAD, les Ministres et le Commissaire chargé de la Paix et de la Sécurité ont rendu une visite de courtoisie au Président Abdullahi Yusuf Ahmed, à Nairobi. La délégation était dirigée par l'Honorable Ministre John Arap Koech, qui avait présidé la réunion du Conseil des Ministres de l'IGAD. A cette occasion, le Commissaire a informé le Président des efforts déployés par l'UA pour soutenir le processus de paix en Somalie, y compris ceux de l'Envoyé spécial pour la Somalie, les trois missions successives dépêchées en Somalie et la réunion, alors en préparation, d'experts de l'UA sur les questions sécuritaires et militaires pour la stabilisation de la Somalie.

14. Le Président a exprimé son appréciation de la visite et du soutien apporté par l'UA, l'IGAD et la communauté internationale aux efforts consentis pour restaurer la paix en Somalie. Toutefois, il a déclaré que la situation en Somalie « nécessitait plus que le déploiement d'une mission d'observation ». Le Président a réitéré son appel au CPS pour que l'UA mobilise et déploie une force de maintien de la paix pour aider à la stabilisation de la Somalie. Il a également indiqué que son Gouvernement s'emploierait à mettre sur pied des forces de sécurité, demandant le soutien de la communauté internationale à cette fin.

15. La Commission a, depuis lors, organisé la réunion des experts sur les questions sécuritaires et militaires, les 15 et 16 décembre 2004, à Nairobi, réunion à laquelle ont participé les experts des institutions et pays précités. La réunion a fait des propositions inspirées, entre autres, des idées émises par le Séminaire de planification cité ci-haut sur le soutien au secteur sécuritaire et à la formation de la police et de l'armée somalienne, comme reflété dans le document en annexe (Annexe A : Propositions sur l'appui au secteur sécuritaire en Somalie). De même, lors de la réunion, les experts du Gouvernement fédéral de transition ont insisté sur l'importance du transfert du Gouvernement en Somalie, vers la fin du mois de janvier 2005, demandant à l'UA, à l'IGAD et à la communauté internationale d'apporter l'assistance nécessaire.

### **III. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS**

16. Le processus de paix en Somalie a connu une évolution positive au cours de ces derniers mois, mettant ainsi en relief les impératifs suivants :

- le transfert, du Kenya vers la Somalie, du Gouvernement fédéral de transition ;
- l'appui au Gouvernement en vue de la stabilisation de la situation sécuritaire dans le pays ;

- l'appui au Gouvernement en vue de la protection des institutions de transition ;
- l'appui au Gouvernement dans la mise en œuvre des programmes transitoires, y compris le désarmement, la démobilisation et la réintégration ;
- le soutien aux efforts de reconstruction dans le pays ; et,
- l'aide à la réinsertion des personnes déplacées et au retour des réfugiés.

17. Je voudrais proposer que le CPS entérine le déploiement d'une Mission d'appui à la paix en Somalie, en vue de soutenir la transition, comme proposé dans les conclusions des experts réunis à Nairobi, en la dotant d'un mandat basé sur les paramètres ci-après :

- la Mission de l'UA serait déployée en appui aux efforts du Gouvernement fédéral de transition dans le secteur sécuritaire ;
- la Mission de l'UA mènerait des activités de contrôle militaire en vue de vérifier les engagements pris par les individus et groupes concernés, tel que stipulé dans les arrangements sécuritaires globaux du programme de désarmement ;
- la Mission assurerait la protection des installations gouvernementales et autres infrastructures vitales, comme les aéroports et les ports maritimes, après leur remise au Gouvernement fédéral de transition ;
- les forces de l'UA n'engageraient pas de combats avec les individus ou groupes somaliens armés, au-delà de la nécessité d'assurer les tâches de protection qui leur seront imparties et de protéger les observateurs et forces de l'UA.

18. Tel que recommandé par la réunion d'experts de Nairobi, et eu égard aux capacités limitées de la Commission, l'UA comptera sur l'appui des Nations unies et de l'UE dans la planification et la gestion de l'opération envisagée, y compris l'envoi de missions de reconnaissance.

19. Le déploiement devrait commencer avec la mise en place d'une Mission préparatoire, basée à Nairobi, pour faciliter les contacts avec le Gouvernement fédéral de transition et avec d'autres parties concernées, et prendre les

dispositions utiles pour le lancement de la Mission de soutien à la paix de l'UA, qui serait dénommée Mission africaine en Somalie (AMISOM). Une fois que le CPS aura approuvé les conclusions de la réunion de Nairobi, telles que mentionnées dans l'Annexe A au présent document, la Commission prendra toutes les mesures appropriées, comme recommandé dans lesdites conclusions. En attendant, la Commission se prépare à envoyer une mission de reconnaissance en Somalie.

20. J'invite le Gouvernement fédéral de transition et le peuple somalien à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour aider à la mise en place des conditions requises pour améliorer la situation sécuritaire et faciliter le démarrage effectif des programmes post-conflit relatifs à la sécurité, à la formation de la police et de l'armée, ainsi qu'à la reconstruction et au développement du pays. A cet égard, j'en appelle aux dirigeants et au peuple somaliens pour qu'ils s'abstiennent de toute confrontation armée, afin de préserver les acquis de la Conférence de réconciliation nationale et créer une atmosphère propice à la transition.

21. Je voudrais appeler le Gouvernement fédéral de transition et le peuple somalien à faire davantage d'efforts pour renforcer la paix dans le pays. Je voudrais en appeler au dialogue pour résoudre tout problème national en suspens.

22. Dans ce contexte, j'ai reçu une délégation de haut niveau conduite par le « Président » du Somaliland, au cours du mois d'octobre 2004, ainsi qu'une autre dirigée par le « Ministre des Affaires étrangères » du Somaliland, en novembre 2004. Au cours de leurs visites, ces délégations ont demandé à l'UA d'accorder une forme de reconnaissance au Somaliland, y compris l'octroi d'un statut d'observateur auprès de l'Union africaine. La délégation conduite par le Ministre des Affaires étrangères a porté à ma connaissance les escarmouches intervenues, à la fin octobre 2004, entre forces du Somaliland et celles du Puntland voisin, près de la ville de Los Anod, demandant à l'UA de dépêcher une mission d'établissement des faits en Somaliland en relation avec les incidents qui ont eu lieu aux environs de Los Anod. La délégation a également appelé mon attention sur les acquis réalisés par le Somaliland dans les secteurs socio-économique et sécuritaire.

23. Pour ma part, j'ai encouragé les autorités du Somaliland à suivre la voie du dialogue pour résoudre les différends et malentendus avec les autorités d'alors du Puntland et le Gouvernement fédéral de transition de Somalie. Je me suis félicité des progrès réalisés dans les domaines socio-économique et sécuritaire en Somaliland. Je me suis également engagé à dépêcher une mission en Somaliland, aussitôt que possible.

24. De même ai-je encouragé le Gouvernement fédéral de transition de la Somalie, lors de la rencontre que j'ai eue avec le Président à Addis Abéba et de ma récente rencontre avec le Ministre des Affaires étrangères, à persévérer dans leurs efforts visant à consolider les acquis de la Conférence de réconciliation de Mbagathi, à travers le dialogue et par des moyens pacifiques.

2005

# Report of the Chairperson of the Commission on the Support of the African Union to the Transitional Institutions of Somalia

African Union Commission

Peace and Security

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/2420>

*Downloaded from African Union Common Repository*